



vous informer

Ma MSA m'aide à payer ma complémentaire santé

■ L'Aide au paiement
d'une complémentaire santé



www.msa.fr

L'essentiel & plus encore

Si vous rencontrez des difficultés à payer vos frais de santé, vous pouvez peut-être bénéficier de **l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)**

L'ACS vous permet, à vous et à votre famille, de bénéficier **d'une réduction sur le prix annuel de votre complémentaire santé** (mutuelle...).

Les avantages de l'ACS

- ▶ Une réduction sur le montant de votre complémentaire santé ;
- ▶ Pas de dépassement d'honoraires chez le médecin* ;
- ▶ Pas d'avance des frais pour vos dépenses de santé (sur la part MSA et la part complémentaire) ;
- ▶ Pas de participation forfaitaire de 1€ et des franchises ;
- ▶ Des organismes sélectionnés par l'État pour le bon rapport qualité/prix des complémentaires santé qu'ils proposent ;
- ▶ Être mieux remboursé pour les médicaments, les lunettes et les prothèses dentaires et auditives ;
- ▶ Des tarifs avantageux sur l'électricité et le gaz ;
- ▶ Une prolongation possible de votre contrat complémentaire si vos ressources dépassent le plafond ACS l'année suivante.

IMPORTANT

Pour bénéficier d'une prise en charge de vos dépenses de santé avec l'ACS, il est impératif de respecter le parcours de soins coordonnés : déclarer son médecin traitant, mettre à jour sa carte Vitale.

*sauf en cas d'exigences particulières de votre part.

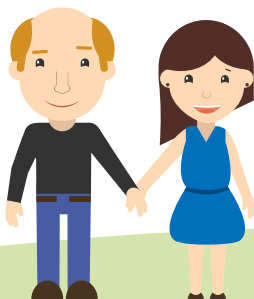
Quel est le montant de l'aide ?

Il varie en fonction de l'âge des membres qui composent votre foyer.



200 €

De 16 à 49 ans



350 €

De 50 à 59 ans

EXEMPLES DE RÉDUCTIONS

Pour une personne seule de 25 ans

Coût contrat: 230 €

Montant aide: 200 €

Reste à payer: 30 €

Pour deux personnes avec deux enfants âgés de moins de 16 ans

Coût contrat: 580 €

Montant aide: 350 €

Reste à payer: 230 €

Conditions pour bénéficier de l'ACS

- vous devez habiter en France de façon stable et régulière depuis plus de trois mois ;
- l'ensemble des ressources de votre foyer ne doit pas dépasser un certain plafond. Seules les ressources des 12 mois civils précédant la demande sont pris en compte dans le calcul. Les plafonds sont révisés au 1er avril de chaque année.



100 €

**Pour les moins
de 16 ans**



550 €

**Pour les 60 ans
et plus**

CTIONS SUR UN AN

**nes de 52 ans
gés de 10 et 14 ans**

at: 1 250 €

de: 900 €

yer : 350 €

**Pour une personne
de 75 ans**

Coût contrat: 930 €

Montant aide: 550 €

Reste à payer : 380 €

**Pour savoir si vous avez droit à l'ACS, faites votre
demande en ligne, sur le site Internet de votre MSA.**

Si l'ACS vous est accordée

La MSA vous envoie une attestation chèque. Vous devez l'adresser dans les 6 mois à votre complémentaire santé. Celle-ci doit impérativement être choisie parmi une liste que vous pouvez consulter sur www.info-acs.fr et fera directement la déduction sur le montant de votre contrat.

Faire sa demande ACS

✦ Avec le service en ligne dans Mon espace privé

Il permet de savoir si vous avez droit à l'ACS. Si cela est le cas, votre demande sera directement prise en compte en suivant ces étapes :

- 1 Connectez-vous sur Mon espace privé.
- 2 Accédez au service « Demander une aide à la complémentaire santé ».
- 3 Complétez la demande pré-remplie.
- 4 Si vous avez droit à l'ACS, transmettez votre demande à votre MSA en cliquant sur « Envoyer votre demande » et envoyez les pièces justificatives demandées.

✦ Avec le formulaire papier

- 1 Téléchargez-le sur www.msa.fr ou sur www.info-acs.fr. Vous pouvez aussi vous le procurer auprès de votre MSA qui pourra vous aider à le compléter si besoin.
- 2 Compléter le formulaire et y joindre les pièces justificatives demandées.
- 3 Envoyez ou déposez votre dossier à votre MSA.

Au-delà des aides financières, la MSA mène des actions de prévention santé afin de faciliter l'accès aux soins de ses adhérents. Elle développe également des dispositifs spécifiques pour accompagner les personnes en difficulté. Ainsi, à travers ses initiatives, la MSA permet à chacun de prendre soin de sa santé.

**Pour plus de renseignement,
contactez votre MSA.**



L'essentiel & plus encore